

Séance du Conseil Municipal du dix octobre mil neuf cent soixante six

Le dix octobre mil neuf cent soixante six à vingt et une heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance extraordinaire, sous la Présidence de son Maire.

Etaient présents : M. Robert Maire, Judith, Gilbert adjoints, Dhont, Gilles, Roy, Dumant, Alice, Gaudy, Changeret, Legrand, Giroulet, Hot, Couet.

Absents : M. Rabier en congé,

M. Violette qui a donné pouvoir à M. Robert

M. Baulieu qui a donné pouvoir à M. Judith.

M. Changeret est élu Secrétaire.

Le Maire ouvre la séance et fait donner lecture des procès-verbaux des réunions précédentes.

Le Président remercie ensuite ses collègues de l'J. B. M. qui sont en séance aujourd'hui, malgré leur horaire de travail qui exige une reprise à 4 heures du matin.

Il informe le Conseil que dans l'après-midi il a assisté à la réunion des Maires du Canton sud de Corbeil, sous la Présidence du nouveau Préfet, et qu'assumant la Présidence provisoire de l'Union, il a évoqué les questions suivantes :

- la desserte S.N.C.F.

- la Route Nationale 191 et les déviations possibles pour Ballancourt et la Ferté-Alais. Echange des responsabilités avec P.E.C. sur Av. Villeroij et 153 dans agglomération.

- les pressions exercées sur les Maires par la Banque de l'Équipement pour leur faire accepter des emprunts à 10 ans au lieu de 20 ans.

- les difficultés du Syndicat Intercommunal d'Électricité, qui ne peut électrifier les écarts faute de subventions du Génie Rural. Il demande en raison de cette carence, des facilités au point de vue emprunts.

Les préliminaires étant terminés, le Conseil passe à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour.

Piscine

Monsieur Judith donne communication de son rapport.

« Les membres du Conseil Municipal ont eu connaissance du projet de piscine couverte municipale qui a été soumis à leur examen à partir du 16 août.

Onze réponses ont été faites : M. M. Gilbert Adjoint, Changuet, Bismant, Dhont, Begrand, Bouet, Violette, ont donné leur accord sans réserve et je me joins à eux.

Monsieur Zirauflet a donné un accord de principe, mais désire que le prix du matériel nécessaire soit chiffré, ainsi que les frais de fonctionnement; que soient calculés les intérêts et annuités de remboursement des sommes empruntées et que soient évaluées les entrées pour déterminer leur prix.

Monsieur Rabier est également favorable en considérant toutefois que le coût de la construction est trop élevé et déclarant qu'il serait souhaitable qu'un contre-projet soit établi. Il désirerait aussi connaître les projets des communes voisines.

Enfin, M. Gilles donne un avis défavorable, pensant que la Commune ne peut se permettre le luxe d'une piscine couverte, le remboursement de l'emprunt et les frais d'exploitation constituant une charge trop importante. Il signale qu'à la Ferte-Alais la construction de la piscine a abouti à une augmentation des impôts telle, que certains habitants ont préféré abandonner la Commune.

Nos collègues M. M. Baulieu, Gaudy, Hoot, Née et Roy n'ont pas donné leur avis.

Le Conseil Municipal est bien informé du projet puisqu'il a eu en mains le rapport explicatif et estimatif établi par l'Office Central Technique d'Etudes et les plans qui y étaient annexés. Cependant je me permets de rappeler qu'il s'agit d'un bassin de 25 mètres linéaires avec ses annexes: tremplins, patinoire et solarium; les sanitaires, douche, W. C., etc.; les cabines, vestiaires, infirmerie, salles pour Direction, maniteur, matériel; chaufferie avec traitement des eaux.

Le bâtiment serait fondé sur semelles filantes en béton. En superstructure l'ossature serait en béton armé, poteaux et chaînage. En élévation, les murs seraient exécutés en briques ou parpaings enduits 2 faces. La couverture serait assurée par des coques Silberkuhl avec étanchéité multicouches.

La quasi totalité de l'éclairage serait réalisée par tubes fluorescents, seuls les sanitaires comporteraient des appareils équipés de lampes à incandescence.

Le chauffage serait assuré par des chaudières équipées au mazout.

Enfin, le coût de la construction s'élèverait, avec les honoraires d'architecte et de bureau d'études à 1.365.280 Frs.

Cet Office Général Technique d'Études se chargerait de la constitution du dossier ainsi que de la demande d'emprunt auprès d'une Baisse officielle, pour le montant qui resterait à financer par la Commune, après l'obtention de la subvention qui est de l'ordre de cinquante %.

Sachant que la durée du prêt serait en principe de quinze années et que la somme empruntée serait d'environ 700.000 Fr., l'annuité de remboursement pourrait être de 70.000 Fr. (chiffre établi sous toutes réserves et suivant le taux qui serait appliqué).

On peut penser que les frais d'exploitation pourraient atteindre annuellement 30.000 fr au minimum. C'est donc avec un budget de dépenses de l'ordre de 100.000 francs que nous devrions prévoir des recettes d'un montant équivalent afin d'éviter un alourdissement des impositions.

Si on peut estimer que les jours de fonctionnement d'une piscine couverte peuvent être de deux cents dans une année, et je crois que ce chiffre est modeste, il serait nécessaire que les recettes journalières puissent s'élever en moyenne à 500 fr.

Est-ce possible ?, je crois que c'est réalisable dans le temps présent et je pense que dans un avenir assez proche nous en retirerons un profit assez substantiel, car, dans la région, il n'y aura de concurrence qu'à Viry Châtillon, Bis Orange et Barbeil. La Ferté Jolais dont la piscine n'est pas couverte (elle ne fonctionne donc pas l'hiver), ne nous causera pas de soucis. Nous devrions recevoir une clientèle régionale assez importante que séduira une circulation facile, un stationnement aisé et un cadre que nous nous efforcerions de rendre le plus agréable possible par des plantations d'arbres et de jolis massifs de fleurs (l'espace dont nous disposons le permettant largement).

Pour conclure, je suis persuadé que la vie moderne et l'expansion de notre commune nous imposeront tôt ou tard cette réalisation. Alors prenons notre résolution tôt... nous ne nous en repentirons pas. »

Le Conseil Municipal après avoir entendu le rapport annexé de Monsieur Judith et les observations particulières de Messieurs Brouillet Gaudy, Dhout et Gilles, est dans l'ensemble, favorable aux investissements du projet de piscine présenté, mais demande à son Président et aux rapporteurs de poursuivre leur enquête et de présenter un deuxième rapport sur le fonctionnement et la rentabilité d'une

piscine équivalente pour agglomération sensiblement identique.

Ecole.

Lecture de la lettre refusant l'accord sur le choix du terrain de la Corbillasse pour édification du nouveau groupe scolaire.

Paris, le 26 Août 1965

Le Délégué Général

au District de la Région de Paris

à Monsieur le Directeur Départemental de la Construction de Seine-et-Oise

S/c de Monsieur le Préfet de Seine-et-Oise

« OBJET: Menneey. Projet de groupe scolaire.

J'ai été saisi de projets situés sur le territoire de Menneey et d'Ormeay, à l'est de l'aqueduc de la Vanne et au nord de la RN 191.

J'émetts un avis très défavorable sur ces projets dont le résultat inévitable serait une urbanisation linéaire le long de la Vallée de l'Essonne, développement qu'il y a lieu d'éviter pour conserver la vallée de l'Essonne pour des équipements de loisir.

D'autre part, à l'occasion de l'examen de ces projets, mon attention a été attirée sur la construction d'un groupe scolaire envisagée par la municipalité de Menneey à l'est de l'aqueduc de la Vanne.

Les études d'aménagement en cours tendent précisément à conserver en zone rurale la partie comprise entre cet aqueduc et l'autoroute du sud, et il me paraît regrettable de le franchir - fut-ce pour implanter un équipement public. Aussi vous serais-je reconnaissant de bien vouloir, en liaison avec la municipalité de Menneey, rechercher la localisation de ce groupe scolaire à l'ouest de l'aqueduc.

« Signé: Paul Delamurrier. »

Le Conseil municipal s'étonne de l'avis défavorable donné par la délégation générale au District de la Région de Paris car depuis près de 7 ans, il ne cesse de se préoccuper de l'incidence de l'accroissement démographique sur les écoles maternelles et primaires. Depuis 7 années il présente nombre de projets et de terrains qui ont été, les uns après les autres, refusés par les différents services de l'administration pour des motifs divers. Le problème devenant plus pressant, le Conseil est passé à l'achat de classes préfabriquées. La construction de 650 appartements bâtis et à bâtir accroît l'urgence et avec le concours et l'avis favorable